



Héritage de parents

Par **McV09**, le **22/03/2019** à **23:29**

nous sommes 6 enfants d'une même fratrie. Nous avons perdu notre mère il y a 14 ans et notre père il y a 5 mois. Il reste la maison et un peu d'argent épargné par mon père.

Lors du décès de maman nous avons laissé la part de notre mère à notre père. Comment va se passer la succession ? En plus depuis le décès de notre père plus de nouvelles du notaire

Merci beaucoup

Cdt

Par **Visiteur**, le **22/03/2019** à **23:44**

Saluer est une coutume ancestrale, que nous pratiquons encore ici...
BONJOUR donc,

Vous avez hérité de votre mère, le contraire est impossible.
Ce que vous avez laissé à votre père est l'usage et l'usufruit pour les comptes.
Donc vous héritez du reste maintenant et devenez propriétaires du tout.
Partage à prévoir.